

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 674 359,142 dinars, un actif net de 666 900,724 dinars et un résultat net déficitaire de 3 221,999 dinars. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire le 16 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- Les ratios d'emploi d'actif prévu par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005 n'ont pas été systématiquement respectés durant la période auditée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du **FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son

exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Walid MASMOUDI

BILAN COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019 & 31 DECEMBRE 2018
(Unité : en DT)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF			
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>662 311,102</u>	<u>988 533,916</u>
a – Actions et droits rattachés		662 311,102	988 533,916
b - Obligations et valeurs assimilées		-	-
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>	3.3	<u>12 029,795</u>	<u>15 924,735</u>
a - Placements monétaires		-	-
b – Disponibilités		12 029,795	15 924,735
<u>AC 3 - Créances d'exploitations</u>		18,245	2 723,444
<u>AC 4 - Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		<u>674 359,142</u>	<u>1 007 182,095</u>
PASSIF			
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>	3.7	<u>3 408,974</u>	<u>5 107,372</u>
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>	3.8	<u>4 049,444</u>	<u>3 989,802</u>
TOTAL PASSIF		<u>7 458,418</u>	<u>9 097,174</u>
ACTIF NET			
<u>CP 1 – Capital</u>	3.5	<u>663 918,172</u>	<u>990 226,830</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>	3.6	<u>2 982,552</u>	<u>7 858,091</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		47,572	100,775
b - Sommes distribuables de l'exercice		2 934,980	7 757,316
ACTIF NET		<u>666 900,724</u>	<u>998 084,921</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>674 359,142</u>	<u>1 007 182,095</u>

ETATS DE RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2019 & 31 DECEMBRE 2018

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>24 981,830</u>	<u>42 858,180</u>
a – Dividende		24 981,830	42 858,180
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.4	<u>255,630</u>	<u>1 227,440</u>
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>25 237,460</u>	<u>44 085,620</u>
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.9	-16 288,407	-28 219,138
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>8 949,053</u>	<u>15 866,482</u>
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.10	-4 255,622	-5 318,572
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		<u>4 693,431</u>	<u>10 547,910</u>
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-1 758,451	-2 790,594
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>2 934,980</u>	<u>7 757,316</u>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 758,451	2 790,594
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres		100 186,878	16 570,062
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-107 430,982	70 852,468
Frais de négociation de titre		-671,326	-1 687,999
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>-3 221,999</u>	<u>96 282,441</u>

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019
& 31 DECEMBRE 2018**

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations</u>		<u>-3 221,999</u>	<u>96 282,441</u>
<u>d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation		4 693,431	10 547,910
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		100 186,878	16 570,062
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-107 430,982	70 852,468
d - Frais de négociation de titres		-671,326	-1 687,999
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		<u>-6 904,347</u>	<u>-18 502,330</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		<u>-321 057,851</u>	<u>-1 038 038,059</u>
a- Souscriptions			
- Capital		-	-
- Régularisation des sommes non distribuables		-	-
- Régularisation des sommes distribuables		-	-
- Droits d'entrée		-	-
b – Rachats		-321 057,851	-1 038 038,059
- Capital		-328 808,611	-954 144,609
- Régularisation des sommes non distribuables		10 415,383	-75 355,014
- Régularisation des sommes distribuables		-2 664,623	-8 538,436
- Droits de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET		<u>-331 184,197</u>	<u>-960 257,948</u>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>			
a- en début de l'exercice		998 084,921	1 958 342,869
b- en fin de l'exercice		666 900,724	998 084,921
<u>AN 5 - NOMBRE de Parts</u>			
a- en début de l'exercice		111 241	219 564
b- en fin de l'exercice		74 303	111 241
VALEUR LIQUIDATIVE		<u>8,975</u>	<u>8,972</u>
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT		<u>0,81%</u>	<u>1,83%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :

FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte de distribution, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Le fond a été créé le 09 juin 2011 ayant pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance et la BTE ont été désignées distributeur des titres de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

La Banque de Tunisie et des Emirats a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ADMISES A LA COTE :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL :

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2019 à 662 311,102 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif
ACTIONS ET DROITS RATTACHES				
ADWYA	13 000	67 421,647	32 500,000	4,82%
ATTIJARI BANK	1 500	55 012,060	49 497,000	7,34%
BIAT	505	57 266,410	57 968,950	8,60%
DELICE HOLDING	3 250	33 672,500	33 858,500	5,02%
EURO CYCLES	3 536	94 511,720	66 370,720	9,84%
GIF	12 442	18 433,941	7 589,620	1,13%
ONE TECH HOLDING	4 350	45 919,438	60 330,150	8,95%
SAH	3 750	40 955,963	44 430,000	6,59%
SFBT	3 150	39 526,476	60 035,850	8,90%
SOTETEL	3 500	23 672,293	17 601,500	2,61%
SOTIPAPIER	5 000	34 725,000	34 840,000	5,17%
SOTUVER	1 500	12 474,000	12 640,500	1,87%
STAR	324	36 649,872	45 704,412	6,78%
TELNET HOLDING	6 750	57 244,508	62 869,500	9,32%
UADH	16 825	39 633,513	15 680,900	2,33%
UIB	2 650	57 817,535	60 393,500	8,96%
TOTAL ACTIONS ET DROITS ASSIMILEES		714 936,876	662 311,102	98,21%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		714 936,876	662 311,102	98,21%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition
Actions	216 587,600
	216 587,600

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	642 997,292	535 566,310	-107 430,982
TOTAL	642 997,292	535 566,310	-107 430,982

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2019 un montant de 24 981,830 dinars détaillés comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des actions	24 981,830	42 858,180
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	-	-
	<u>24 981,830</u>	<u>42 858,180</u>

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS:

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2019 à 12 029,795 dinars reparti comme suit :

DÉSIGNATION	Valeur au 31/12/2019	Valeur au 31/12/2018	% Actif
- BANQUE	17 788,931	15 924,735	2,64%
- SOMME A REGLER	-5 759,136	-	-0,85%
TOTAL GÉNÉRAL	12 029,795	15 924,735	1,78%

3-4. REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Le total du poste « Revenus des placements monétaire » s'élève au 31 décembre 2019 à 255,630 dinars et présente le montant des intérêts sur le compte de dépôt.

	31/12/2019	31/12/2018
Revenus sur comptes de dépôt	255,630	1 227,440
	<u>255,630</u>	<u>1 227,440</u>

3-5. CAPITAL :

Les mouvements sur le capital du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2019</u>
Capital au 01 janvier 2019	990 226,830
Nombre de part	111 241
Nombre de porteurs de parts	110
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	328 808,611
Nombre de part	36 938
Nombre de porteurs de parts sortants	44
Autres mouvements	
Frais de négociation de titre	- 671,326
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	100 186,878
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	-107 430,982
Régularisations sommes non distribuables	10 415,383
Capital au 31 décembre 2019	663 918,172
Nombre de part	74 303
Nombre de porteurs de parts	66
Taux de rendement	0,81%

3.6 SOMMES DISTRIBUABLES :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2019 s'élèvent à 2 982,552 dinars détaillées comme suit :

Désignations	Résultats d'exploitation	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2018 (report à nouveau)	71,221	- 23,649	47,572
Exercice 2019	4 693,431	- 1 758,451	2 934,980
Total	4 764,652	- 1 782,100	2 982,552

3-7. OPERATEURS CREDITEURS:

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2019 à 3 408,974 dinars répartie comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	2 072,891	3 191,887
Distributeur BTE	829,398	1 276,762
Dépositaire	299,932	319,532
Distributeur CGF	206,753	319,191
	3 408,974	5 107,372

3-8. AUTRES CREDITEURS DIVERS:

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2019 à 4 049,444 dinars répartie comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Commissaire aux comptes	3 731,077	3 640,644
Etats retenue à la source	-0,255	0,561
CMF	56,792	86,640
Publication CMF	261,830	261,957
	4 049,444	3 989,802

3.9 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs calculées conformément au règlement intérieur du fonds et aux conventions de dépositaire et de commercialisation.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1% HT par an de l'actif net du fonds, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

La CGF perçoit en outre, une commission de surperformance qui est prélevée si le fonds réalise un rendement minimum exigé de 10%. Cette commission de sur performance est de 10% H.T pour une période de 3 années glissantes, elle est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel du fonds et le rendement minimum exigé.

Le calcul de cette commission est actualisé chaque jour, un abonnement ou une reprise de cet abonnement en cas d'une baisse de la performance est comptabilisé à chaque publication de la valeur liquidative.

La Banque de Tunisie et des Emirats assure les fonctions de dépositaire du FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

En contrepartie de ses services, la BTE perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net du fonds avec un minimum de 1 000 DT HT.

Cette rémunération, est réglée trimestriellement à terme échu.

La BTE et la CGF sont les membres du réseau de commercialisation, qui assurent la commercialisation de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS.

En contrepartie des services du réseau de commercialisation, une commission de distribution de 0,5% (HT) l'an est prélevé sur l'actif net de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative. Cette commission est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élèvent à 16 288,407 dinars et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	10 062,844	17 634,217
Rémunération du distributeur BTE	4 029,162	7 057,716
Rémunération du dépositaire	1 190,100	1 763,773
Rémunération du distributeur CGF	1 006,301	1 763,432
	16 288,407	28 219,138

3.10 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 4 255,622 dinars pour la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Honoraires commissaire aux comptes	3 036,067	3 428,808
Redevances CMF	845,642	1 481,884
Autres frais	373,913	407,880
	4 255,622	5 318,572

Le gestionnaire continue à suivre de près cette situation exceptionnelle en concertation avec le Conseil du Marché Financier et la Bourse de Tunis afin de préserver les intérêts de porteurs de parts

NOTE 4 : EVENEMENT POST CLOTURE :

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite : aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international,... ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020. Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien, la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles.

En application de la norme comptable 14, Cet événement n'aura un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 que s'il indique que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est plus appropriée, par contre il pourrait avoir des impacts significatifs en 2020.

La Direction de la Compagnie Gestion & Finance suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité et a mis en place un dispositif pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires, et qui confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière du fonds FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS ne peut pas être estimé de façon fiable.

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion & Finance réuni le 16 Mars 2020, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

NOTE 5 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

<u>Données par part :</u>	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Total des revenus de placements	0,340	0,396	0,372	0,367	0,359
Charges de gestion des placements	-0,219	-0,254	-0,197	-0,174	-0,187
Revenus Nets des placements	0,121	0,142	0,175	0,193	0,172
Autres charges	-0,057	-0,048	-0,038	-0,018	-0,022
RESULTAT D'EXPLOITATION (1)	0,064	0,094	0,137	0,175	0,150

Régularisation du résultat d'exploitation	-0,024	-0,025	-0,026	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	0,040	0,069	0,111	0,175	0,150
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,024	0,025	0,026	-	-
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,348	0,149	-0,969	0,767	-1,145
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-1,446	0,637	0,529	-0,265	-0,979
Frais de négociation de titre	-0,009	-0,015	-0,060	-0,065	-0,011
Plus ou moins-value sur titres et frais de négociation (2)	-0,107	0,771	-0,500	0,437	-2,135
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)	-0,043	0,865	-0,363	0,612	-1,985
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,107	0,771	-0,500	0,437	-2,135
Régularisation du résultat non distribuable	0,140	-0,677	0,079	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	0,033	0,094	-0,421	0,437	-2,135
Distribution de dividendes	0,070	0,110	0,175	0,150	0,173
Valeur liquidative	8,975	8,972	8,919	9,404	8,942
Nombre de parts	74 303	111 241	219 564	269 249	269 249
Ratios de gestion des placements :					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,93%	1,90%	1,89%	1,89%	1,89%
Autres charges/actif net moyen	0,50%	0,36%	0,36%	0,20%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	0,56%	0,71%	1,31%	1,89%	1,52%